

LE DPC, POUR RESTER MAÎTRES DE NOTRE PROFESSION

Réaction et conservatisme, sont les deux écueils qui guettent notre profession à l'heure de la mise en place d'une réforme qui s'appliquera à l'ensemble des professions de santé, des médecins généralistes aux aides-soignants, en passant par les chirurgiens-dentistes.

Sur la défensive devant l'application de la loi HPST, votée depuis trois ans, maintenant, les chirurgiens-dentistes ne courent qu'un risque à refuser le changement et le Développement Professionnel Continu (DPC) : le conflit. Et avec lui, la marginalisation.

Loin d'être une contrainte, le DPC est une formidable opportunité. Notre profession y est reconnue au même titre que les autres professions de santé, et le DPC nous permet de donner à notre métier les orientations que nous voulons pour lui.

Chacun doit être rappelé à sa responsabilité et à la vocation qui est la sienne : améliorer encore et toujours la qualité et la sécurité de la prise en charge de ses patients.

Le Développement Professionnel Continu nous permet d'être maîtres de notre métier

Le DPC est un canevas de travail dans lequel chacun va pouvoir rester maître de ses priorités d'évolution, tout en mettant l'accent sur d'importants aspects de notre pratique : la gestion d'une équipe, l'optimisation de l'organisation, la bonne information aux patients et l'auto-évaluation continue de nos savoir-faire.

Le DPC permettra d'être au plus près des besoins en santé de la population, en tenant compte des priorités de santé publique définies par des représentants de notre profession, réunis en commission scientifique à la Haute Autorité de Santé, en concertation avec les pouvoirs publics, nationaux et régionaux.

Il nous appartiendra d'y injecter notre vision de la santé publique et de notre rôle – et, globalement, celui de l'équipe du cabinet dentaire. Ce qui nous est proposé, c'est un changement de culture de la profession, de mentalité.

Sur le sujet de la formation aussi, notre profession doit avoir un temps d'avance et s'impliquer largement pour être légitime dans ses préconisations aux pouvoirs publics. C'est pourquoi chacun d'entre nous doit assumer ses responsabilités en ce domaine. Là encore, le DPC est un facilitateur, et non une contrainte.

Au niveau individuel, une réflexion adaptée à l'évolution de la pratique de chacun

Les formations, malgré toutes les innovations qui leur ont été apportées, restent aujourd'hui totalement verticales et descendantes. Techniques, elles permettent, certes, à chacun de trouver des axes de progrès. Imposées, elles correspondent, il est vrai, à des axes fondamentaux de l'évolution des pratiques professionnelles et de l'environnement de travail des praticiens libéraux. Mais chacun est-il libre de définir et de suivre sur un cycle long ses objectifs de progression ? Non.

Le DPC inverse cette logique : chacun définira ses priorités de progression, après avoir effectué une analyse d'une pratique et d'un management d'équipe qui lui sont propres, et dont il est seul juge. C'est le respect le plus strict de la liberté que nous avons choisie en nous établissant en cabinet libéral.

Notre profession veut-elle rester en retrait, ou prendre les devants ?

À sa mise en place, courant 2013, chacun devra se convertir au DPC, évolution naturelle de la formation continue odontologique (FCO). Organisme agréé, l'UFSBD enrichira en conséquence ses formations avec des outils d'évaluation, de planification et de suivi, pour ceux d'entre nous qui, avec le DPC, souhaitent contribuer à l'évolution de notre profession sur le long terme.

En outre, ce sont la vision et les initiatives prises par l'UFSBD qui sont validées par ce changement de culture. Meilleure approche de la relation patient/praticien, réflexion décloisonnée des enjeux de santé, promotion du chirurgien-dentiste au sein du système de santé... : autant de problématiques que le DPC nous permettra de mettre en avant.

Mais, si elle veut être légitime dans ses discussions avec les pouvoirs publics, notre profession doit être exemplaire. Sur le volet de la formation, intimement liée à l'idée que nous avons de notre rôle pour la bonne santé des Français, l'UFSBD accompagne chacun, afin que personne ne croie subir une réforme qui présente, en réalité, de nombreuses promesses pour l'évolution de la profession.

